

# LA CORPORATION ET LES ENJEUX DE LA PROFESSION ET DES MILIEUX DOCUMENTAIRES

GUYLAINE BEAUDRY

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec fête cette année le 40<sup>e</sup> anniversaire de la promulgation de la loi la constituant. C'est un moment privilégié pour faire le point sur son rôle et les nouveaux enjeux qui se posent pour notre profession et, en particulier, pour notre action collective par les associations pour participer à l'avancement des milieux documentaires. Cette action doit tenir compte du contexte de la révolution numérique en cours et des transformations qu'elle provoque dans la pratique des bibliothécaires et dans nos institutions et nos milieux documentaires.

## LES FONCTIONS DU BIBLIOTHÉCAIRE

Pour commencer cette réflexion, il est d'intérêt de revenir à la description des fonctions du bibliothécaire selon le texte même de la loi constituant la CBPQ.

*Article 3. [Fonctions du bibliothécaire] - Un bibliothécaire professionnel, au sens de la présente loi, est celui qui, ayant la compétence requise, a pour fonction principale :*

- a) de créer, développer et administrer des bibliothèques ou des centres de documentation en vue de conserver scientifiquement le savoir humain sous quelque forme qu'il se présente ;*
- b) de classifier et organiser les instruments de conservation du savoir*

*humain selon les méthodes scientifiques couramment enseignées dans les universités;*

*c) de rendre le savoir humain accessible aux institutions et aux personnes par l'initiation aux méthodes nécessaires pour utiliser les services des bibliothèques et pour organiser un système local de bibliothèques relié à tout système régional, provincial, fédéral ou international.*

Deux éléments de cet article peuvent être soulignés. Le premier est que malgré ses 40 ans, il ne semble pas avoir pris la moindre ride. La fonction du bibliothécaire est toujours de créer, de développer et d'administrer des bibliothèques selon des méthodes et avec des outils dont on acquiert la maîtrise au cours d'une formation universitaire. Il faut aussi noter la pertinence encore aujourd'hui, et plus que jamais, du volet formation de la pratique. De plus, il est remarquable que les fondateurs de la Corporation aient spécifié la mise en réseau des bibliothèques aux niveaux régional, national et international. Cette phrase écrite au moment où Internet n'en était qu'à ses premiers balbutiements, est toujours des plus pertinentes.

Le deuxième point à mentionner est que l'énoncé général de la description des fonctions du bibliothécaire peut bien être invariable depuis les quarante dernières années, il n'en demeure pas moins que les méthodes, les processus et les besoins des utilisateurs ont évolué et se sont complètement transformés. Dans le milieu des bibliothèques comme dans plusieurs autres, le numérique a provoqué une véritable révolution. De plus, comme pour les professionnels de l'information, les bibliothèques de tous types et les centres de documentation se sont aussi métamorphosés.

La nouvelle nature de nos bibliothèques, qu'elles soient constituées de manuscrits, d'imprimés, de fichiers numériques, commande la constitution d'équipes multidisciplinaires. Aux bibliothécaires se joignent, entre autres, les informaticiens, les professionnels de la communication et de la conception d'interfaces, les éditeurs et les juristes. Cette ouverture à d'autres professions, sur une base quotidienne, rend compte

de la complexité des services et des infrastructures documentaires dont les bibliothécaires ont la responsabilité. Par ailleurs, comme notre action concerne, dans bien des cas, le développement, la protection et la diffusion du bien commun, le bibliothécaire ne peut faire l'économie d'être en lien étroit avec le politique. Il lui revient de communiquer aux acteurs politiques les enjeux et l'importance des engagements pris depuis des générations pour la constitution, la préservation et la diffusion des patrimoines documentaire, scientifique et culturel. Les fonctions du bibliothécaire responsable de fonds documentaires publics n'ont de sens qu'en relation avec ces engagements.

Les responsabilités du bibliothécaire suscitent naturellement le regroupement des professionnels de tous les milieux et à différents moments de leurs carrières pour créer des lieux d'échanges et de discussions et développer des actions pour mieux servir nos concitoyens et participer à l'idéal d'une société dont les institutions, les collections et les services documentaires participent pleinement à la démocratisation et à l'accès aux savoirs. La démarche par la voie associative n'est pas une nouveauté. La socialisation et le besoin de participer à des réseaux s'amplifient d'ailleurs comme en témoigne l'engouement pour les applications du web communautaire et social (par exemple, Facebook). Ainsi, la Corporation, comme plusieurs autres types d'association, doit, pour se développer, investir ces nouvelles formes de socialisation tout en restant fidèle aux valeurs qu'elle défend.

## LE RÔLE DE LA CORPORATION ET LES ENJEUX DE SON DÉVELOPPEMENT

Le paysage associatif des milieux documentaires du Québec est riche et touffu. Pas moins de dix associations ou regroupements représentent les bibliothécaires, les archivistes, les professionnels ou les techniciens de la documentation sous toutes ses formes.

1. Association des archivistes du Québec (AAQ)
2. Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association (ABQLA)
3. Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS)
4. Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)
5. Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec (APTDO)
6. Les bibliothèques publiques du Québec (BPQ)
7. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)
8. Réseau BIBLIO du Québec
9. Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)
10. Special Libraries Association – Section de l'est du Canada

À cette liste, il convient d'ajouter l'International Federation of Library Association (IFLA) à laquelle plusieurs de nos collègues participent activement, la Canadian Library Association (CLA), l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) et l'Association internationale francophone des bibliothécaires documentalistes (AIFBD). Devant un tel foisonnement, il peut être tentant de penser qu'il y a trop d'associations et qu'un regroupement des forces est nécessaire, voire essentiel, pour que les actions à porter au nom d'un plus grand nombre soient efficaces. Cette position est défendable d'un point de vue pratique. Toutefois, l'adopter conduit à oblitérer la réalité plurielle des milieux documentaires. Comme les milieux de pratiques sont diversifiés, les professionnels de la documentation correspondent à des profils multiples. Tout naturellement, le milieu associatif reflète la diversité et la complexité de la réalité. Néanmoins, comme les autres associations des milieux documentaires du Québec, le dévelop-

pement de la Corporation doit passer par le rapprochement associatif. Il s'agit là d'un premier enjeu.

Le rapprochement des associations professionnelles est un dossier dont j'entends parler depuis 1994, soit l'année de mon entrée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Depuis plusieurs années, de nombreuses réunions et discussions ont eu lieu sur cette question. L'exploration du modèle d'une fusion, ou encore d'une fédération, s'est révélée sans issue. Néanmoins, la création et les travaux de la TAMDAQ (Table des associations des milieux documentaire et archivistique du Québec) démontrent un réel intérêt à unir nos forces et à mener certains dossiers en étroite collaboration. Récemment, d'autres pas significatifs ont été faits. Le Colloque conjoint de l'ASTED et de la CBPQ de 2008 en est un exemple. Cette réussite a d'ailleurs été le déclencheur pour que Philippe Sauvageau, alors président de l'ASTED, et moi-même invitations toutes les associations documentaires à se joindre à nous pour organiser le premier Congrès des milieux documentaires du Québec. La réponse a été enthousiaste de la part de la quasi-totalité des associations. Depuis maintenant dix mois, plus de 20 collègues provenant de sept associations travaillent en collaboration pour l'organisation de ce Congrès qui se tiendra en novembre 2009 au Palais des Congrès de Montréal. De l'avis de tous, les échanges découlant du croisement des milieux rendent notre réflexion très enrichissante au plan professionnel.

Cet exemple démontre bien que le développement du milieu associatif passe nécessairement par la constitution d'un réseau dans lequel chaque association est respectée dans sa mission, dans sa culture, dans ses forces et ses acquis. Mais ne nous méprenons pas. Le réseau à construire doit se définir comme davantage que la juxtaposition de chacune des associations. L'intérêt d'une telle démarche réside dans les économies d'échelle que nous pourrions dégager et dans la réunion de nos capacités d'agir pour constituer une force d'action et de frappe plus grande. Ainsi, les associations des milieux

documentaires pourraient mieux servir leurs membres et avoir un impact considérable et une capacité d'influence plus grande auprès des décideurs.

Le deuxième enjeu concerne les mutations en cours qu'entraîne la révolution numérique. Il s'agit de la place que doivent occuper les bibliothécaires dans ces transformations. Au moment où la rupture entre la culture imprimée et la culture numérique s'opère pour plusieurs acteurs de la chaîne du livre (ce dernier pris ici dans son sens le plus large), les bibliothécaires sont trop souvent confinés dans leurs rôles traditionnels. Ce sujet est tout autant présent dans les discussions des différents comités de la Corporation, que dans les échanges entre collègues de travail, bibliothécaires ou non, de tous les milieux de pratique. C'est tantôt l'image sévère de la femme à chignon et à lunettes qu'on vilipende, tantôt le rôle de conservateur caché derrière ses montagnes de livres poussiéreux dont on souhaite se débarrasser. Sans vouloir oblitérer le sens critique que nous devons garder relativement à nos pratiques et à notre profession, d'aucuns pourraient penser qu'il est peut-être temps de passer à autre chose. Bien que ces discussions soient souvent l'occasion d'échanges fort intéressants, il importe d'élaborer collectivement les prochaines actions qui participeront à la construction du nouvel imaginaire de la figure du bibliothécaire.

Pour relever le défi, des actions individuelles et collectives doivent être menées. Mieux que de personnifier le numérique comme un *deus ex machina*, chaque bibliothécaire doit se voir comme un acteur de la présente révolution. Cette disposition d'esprit et les compétences à développer sont assurément acquises par la formation initiale et la formation continue. En ce sens, le rôle de la Corporation dans l'élaboration et l'offre de programmes de formation continue est capital et devrait être consolidé. Certains pays d'Europe exigent de leurs bibliothécaires qu'ils participent à des programmes de formation continue. Ces exemples pourraient être riches d'enseignement.

Par ailleurs, le défi du numérique pose, à la profession et à nos institutions documentaires, des questions auxquelles

seule une action collective peut arriver à répondre de façon satisfaisante. Nous en évoquons deux. La première est celle de l'image du bibliothécaire. À cet égard, l'action individuelle est celle qui laisse des marques indélébiles. Néanmoins, une campagne de promotion du rôle du bibliothécaire dans la société est à tenir pour insuffler un vent de changement dans l'imaginaire collectif. Que nous soyons collectivement associés à une perception qui est à des lieux de la réalité est une situation préoccupante. À l'esprit de nos concitoyens, de nos clients, de nos usagers et de nos employeurs, l'image de notre profession doit être associée à nos valeurs et nos compétences s'appuyant sur une tradition multiséculaire au service des collectivités pour le développement, le traitement, la diffusion et la préservation de la production éditoriale et de l'information en général. Selon les milieux, ces fonctions à géométrie variable doivent aussi être associées à nos compétences dans la conception et l'utilisation des outils de la culture numérique. Une telle action ne peut se faire qu'au niveau collectif. En raison de son rôle, la CBPO doit assurément intervenir, seule ou en collaboration avec d'autres partenaires, à ce chapitre.

#### LE DÉFI DU NUMÉRIQUE POSÉ À NOS INSTITUTIONS DOCUMENTAIRES

Les institutions documentaires sont aussi mises au défi par le numérique. Il est heureux qu'à l'ère du numérique, la construction de grandes bibliothèques reste toujours à l'ordre du jour. Au Québec comme dans plusieurs sociétés, l'importance des institutions identitaires culturelles s'exprime par le bâti. La beauté, le succès et l'effet structurant de la Grande Bibliothèque sur les milieux documentaires québécois en font preuve. Ces édifices dédiés à la culture et au savoir définissent, inspirent et font partie de l'espace public. Le numérique n'a pas à s'opposer à l'espace public culturel. À l'heure actuelle, tout en poursuivant les efforts pour le développement des

institutions documentaires bâties du monde de l'imprimé, le défi à relever par le milieu documentaire est de créer un genre nouveau d'institution pour le patrimoine et la production éditoriale numériques.

Chaque institution est amenée à redéfinir sans cesse sa zone de compétence, à restructurer son organisation, à réactualiser son discours. L'institution est un processus d'autocréation continue et c'est par la tension qu'elle se produit et reproduit. L'institution « bibliothèque » n'est plus la seule à assumer la responsabilité de la consignation, de la préservation et de la diffusion du patrimoine et des ressources documentaires. Les fonctions de diffusion et de préservation relèvent, pour plusieurs champs éditoriaux, de la responsabilité des éditeurs, des agrégateurs, voire de l'outil de recherche *Google*. La mutation en cours des missions des bibliothèques relève peut-être trop d'un comportement en regard de l'innovation qu'on pourrait qualifier d'adaptation. Pourtant, comme pour les autres acteurs de la chaîne du livre numérique, c'est peut-être d'audace dont les bibliothécaires doivent faire preuve pour les bibliothèques des différentes sociétés.

L'enjeu ici est certainement la transformation des institutions, et pour les bibliothèques en particulier, leur capacité à transposer et à adapter les valeurs fondamentales de la profession dans l'univers numérique. Comme elles s'efforcent de le faire pour l'imprimé et le manuscrit, les bibliothèques doivent aussi garantir dans le nouveau monde numérique la liberté intellectuelle, le plus libre accès à l'information, aux publications et aux œuvres artistiques, dans le plus grand respect de la confidentialité et de la vie privée, en s'opposant à toute forme de censure.

Dans le même esprit de respect des valeurs de service public et avec professionnalisme, le contenu numérique doit bénéficier de la même considération pour toutes les étapes de la chaîne documentaire. Cela implique d'assurer la préservation à long terme du patrimoine numérique. Les collections numériques doivent se relier de façon cohérente et devenir

parties d'une infrastructure globale et interinstitutionnelle. Les milieux documentaires et culturels ont la responsabilité de travailler en collaboration pour assurer l'interopérabilité de leurs fonds et d'appliquer les normes techniques et documentaires appropriées pour toutes les étapes du cycle de vie des documents. Pour réaliser ce programme ambitieux, les services et la qualité de l'expérience de consultation et d'appropriation de l'information pour l'utilisateur ne seront riches et satisfaisantes que si le nouvel édifice s'appuie sur des normes et standards conformes aux exigences de la profession et, de préférence, sur des formats ouverts et des technologies non propriétaires performantes et assurant la pérennité. C'est absolument nécessaire et souhaitable.

En ces temps de profondes transformations, la Corporation a un rôle essentiel à jouer. En synergie avec ses partenaires, elle doit susciter la réflexion et les discussions et participer à l'avancement des conditions d'exercice de la profession de bibliothécaire. Cette action n'en sera que bénéfique pour la santé des bibliothèques et de tous les milieux documentaires du Québec.